

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 mars 2018 A 18H30

PRESENTS :

LARGUIER / ROUGET / BOSONE / WATRIN / MEFFRE/ LAMBERT / BOULETIN ISNARD
/ RAYNAUD/ BOULETIN/ BONFILS/ LORCET/ LAFFONT/ BERDUGO/ VIALANT /
CHAMFORT

ABSENT EXCUSES : / LAMBERT

I/ REUNION COMMUNICATION

Préau et salle périscolaire des écoles

Le permis de construire a été déposé, vérifié par le service instructeur, il convient de retirer la porte du couloir donnant sur le préau afin de rester en catégorie 5 ce qui évite le lancement de bureau d'étude en amont des travaux. La commission de sécurité et accessibilité a validé le projet.

Station de lavage :

Le permis de construire finalisé par Gilbert a été déposé, nous sommes en attente du résultat de la commission pour l'aide régionale européenne.

Elimination des eaux claires :

Le bureau d'étude MERLIN, est venu en mairie présenter l'avant-projet des travaux d'élimination des eaux claires parasites du système d'assainissement. Les élus ont convenu du planning des travaux. Dès que le DCE sera prêt l'appel à concurrence sera lancé. Début des travaux Juin. Dépense à inscrire dans le budget assainissement.

Local abri container des ateliers

Afin d'éviter un contentieux le service technique a coupé l'intersection des rampes qui pénétrait dans le mur de Monsieur BARTHELEMY. Concernant le désagrément des odeurs, monsieur le Maire propose que ce riverain nous appelle au moindre problème afin que les élus puissent constater et agir en fonction. D'après notre avocat, il ne peut y avoir de risque juridique.

REUNIONS :

Réunions du personnel : la réunion du personnel technique a eu lieu le 09 mars où il a été rappelé des mesures de sécurité et quelques principes sur les devoirs des fonctionnaires territoriaux. La réunion du personnel des écoles aura lieu le 11 avril et il sera étudié l'organisation du service avec l'enlèvement des temps d'accueil périscolaire et la mise en place des repas de la crèche par la cantine scolaire.

Une réunion avec le commissaire enquêteur a eu lieu en amont de l'enquête publique, celui-ci fera le tour de la commune avec quelques élus de la commission PLU.

L'entreprise PLANTES ET PARFUMS invite les élus à l'inauguration de son extension le 18 JUIN à 18H00.

II/ TRAVAUX EN COURS :

ENTRETIEN BATIMENTS :

La toiture de la mairie et de la salle des fêtes cantine a été révisé, des tuiles ont été changées. En deuxième partie il y aura la réfection de 4marches des escaliers du clocher et vérification de la toiture et gouttières de l'église.

.../...

CHEMINS FOSSES JARDINS DE L'EGLISE

Pour la fin du printemps et l'été, un programme voirie a été lancé avec l'entreprise MISSOLIN, un programme curage de fossé est à l'étude avec l'entreprise IBANEY. Monsieur le Maire rappelle aux élus la recherche d'un style de rambarde pour les jardins de l'église.

DEMENAGEMENT DE LA CRECHE

Le 10 avril la crèche déménagera rue Fortuné Bernard à l'emplacement de l'ancien cabinet médical. Il conviendra de revoir le stationnement de cette rue.

III/CONTENTIEUX :

EMPLACEMENT DE L EHPAD :

Le propriétaire du terrain mis en réservation dans le plan local d'urbanisme ne souhaite pas vendre, bien que le département puisse exproprier ce dernier pour utilité publique, les élus de la commission urbanisme ont recherché d'autres terrains de cette superficie disponibles. Après réunion avec Monsieur POHREL de SOLIHA, tous ces terrains sont en bordure de la zone agricole et ne seront pas acceptés par l'ETAT, d'autre part l'ARS est intéressé par le terrain choisi par la commune de SABLET en raison de son emplacement idéal (centre médical, pharmacie, cabinet dentaire...)

CHEMIN DE LA DIFFRE :

Suite à l'intégration d'un chemin rural par un particulier dans sa parcelle cultivée sans autorisation, la mairie a demandé par courrier recommandé de rendre le chemin à l'utilisation publique.

RUE BASSE

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, il a été mis des plots sur la rue Basse afin de permettre l'accessibilité aux piétons de cette petite voie. Dès le lendemain la commune a reçu une sommation par huissier d'enlever ceux-ci. Il convient de convoquer les riverains de cette rue afin de leur expliquer l'intérêt public à mettre cette rue piétonne.

III/DECISIONS :

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2017, ils votent la dotation de l'excédent de fonctionnement pour l'investissement de 100 000€ pour le budget principal et de 30 000€ pour le budget assainissement.

DIVERS : Mme CHAMFORT rappelle au conseil municipal la nécessité de trouver des solutions avec aucun pesticide et que des rumeurs circulent sur l'utilisation de produits dangereux par la commune. Monsieur le maire informe qu'en début d'année pour se conformer à la loi, il a été acheté des désherbants autorisés par l'état en remplacement des anciens désherbants. Mme CHAMFORT propose au conseil municipal de regarder la brochure « le guide des solutions zéro pesticide » édité par le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

La séance est levée à 20 heures 30.